



COMITE DIRECTEUR DU 8 MARS 2009

Présents : Yves BLANC ; Michel CHARLES ; Pierre CORNUCHE ; Odette DEJUNIAI ; Gérard DUCHATELLE ; François MILLET ; Alain PONS ; Henri GARCIA ; Philippe D'HUY ; Jacques SAINT GUIRONS ; Eric ESTRACH.

Comité Directeur réuni à Bazas sous la présidence de : Yves BLANC, Président de la CRK Aquitaine.

Le Président remercie les membres du Comité Directeur de leur présence à cette réunion organisée en urgence compte tenu des problèmes rencontrés en ce début de saison.

Ordre du jour :

1- Situation des courses de début de saison :

Yves BLANC rappelle la situation du département des Landes, territoire dévasté par la tempête du 24 janvier dernier. Les autorités préfectorales ont été amenées à prendre des mesures de conservation et de sécurité qui ont des conséquences sur l'ensemble des manifestations landaises. Malgré les négociations avec la Sous-Préfecture de Dax, les démarches de Frédéric LANGLET et le dévouement des dirigeants de l'ASK Landes et Gascogne, il n'est pas possible d'organiser, pour de nombreuses semaines, de courses de karting au circuit de MAGESCQ. Annulation des courses du 8 mars et 5 avril.

Avec le concours de Franck GARCIA et de l'ASK du Pays Agenais il a été envisagé de reporter une de ces courses à LAYRAC. Compte tenu d'un certain nombre de dispositions, la rencontre avec la Préfecture du Lot-et-Garonne n'a pu aboutir à l'autorisation d'une course supplémentaire à Layrac en 2009.

Le Bureau de la CRK a immédiatement cherché une autre possibilité et c'est ainsi qu'il a été négocié avec Jean-Pierre TESSON la possibilité d'organiser des courses à NONTRON. L'ASK NONTRON a pu ainsi déposer les dossiers complets pour deux dates, 22 mars et 5 avril. Ce travail important réalisé en urgence a permis de bâtir un réel partenariat entre le circuit de Teyjat, l'ASK et la CRK : élaboration d'une convention de mise à disposition du circuit pour deux journées.

Malheureusement, malgré une rencontre avec M. le Sous-Préfet de NONTRON, nous n'avons pu contourner le délai de deux mois d'instruction d'un dossier. L'administration préfectorale de Dordogne, mais également des autres départements, malgré la situation exceptionnelle liée à l'état de catastrophe naturelle, n'a pas voulu prendre le risque d'un recours juridique. Impossibilité confirmée par courrier pour ces deux dates des 22 mars et 5 avril : application de l'article R 331-24 du Code du Sport.

En urgence, avec la bonne volonté de M. TESSON et le dynamisme de l'ASK NONTRON, un dossier a pu être déposé pour le 26 avril 2009. Possibilité confirmée par M. le Sous-Préfet (délai légal cette fois-ci, disponibilité du circuit et de l'ensemble des partenaires : commissaires, ambulances, médecin, secouristes).

Dans toutes ces rencontres, négociations, multiples déplacements, la CRK Aquitaine a coordonné les relations entre les intervenants et a été présente aux côtés des ASK qui ont montré une grande générosité et dévouement à la cause du karting.

Aujourd'hui il nous faut donc modifier notre calendrier de début de saison en constatant, si cela est loin d'être satisfaisant, que nous ne perdrons qu'une course malgré la tempête.

Le Comité Directeur donne acte au Président pour l'ensemble de ses démarches et de celles du Bureau. Malgré toutes ces difficultés, 2009 verra la réouverture, à la compétition, de deux circuits : NONTRON et MERIGNAC.

Le Président évoque ensuite la course prévue le 31 mai à PAU (course en ville). Il constate, malgré l'annonce faite de ce projet il y a plusieurs mois, malgré la proposition d'accompagnement de la CRK pour le montage de la manifestation, qu'à ce jour :

- nous n'avons pas eu de dossier complet montrant la faisabilité administrative et technique de cette course : pas de rencontre avec les services de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, ni avec la mairie de Pau ;
- nous n'avons aucun budget prévisionnel, à deux mois de la course, montrant une réelle faisabilité financière en particulier pour ce qui concerne l'obtention des recettes d'équilibre : subventions, sponsors ...

Après discussion, le Comité Directeur, regrettant cette situation, à l'unanimité, décide de se désengager de cette opération pour 2009. En remplacement de cette course, le Bureau est mandaté pour essayer de trouver, si possible, une course de remplacement.

Pierre CORNUCHE propose une solution inter-club pour répondre à l'organisation de courses spécifiques.

Yves BLANC et François MILLET donne le compte rendu de leur dernière rencontre avec KART SYSTEM. Leur travail a permis d'engager concrètement la réalisation de la Finale Régionale 2009. Les détails d'organisation, de la gestion matérielle des deux journées, l'engagement financier de la CRK, assurent que nous irons bien le 11 octobre prochain au circuit KART SYSTEM de MERIGNAC

Le Président insiste sur la nécessité de réussir cette manifestation tant sur le plan médiatique, que sur la qualité d'organisation : tenue des paddocks et respect des infrastructures, fonctionnement du camping, sécurité, gardiennage ... De cette réussite dépendra la possibilité d'organiser d'autres courses en 2010 et d'obtenir de la FFSA une grande course nationale.

Pour l'organisation administrative de cette course, plusieurs possibilités sont examinées. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur. L'organisation matérielle nécessitant la participation de nombreux bénévoles, il sera fait appel à tous les clubs. La coordination sera assurée par le groupe de travail décidé au précédent Comité Directeur (groupe de travail ouvert à tous).

Le Comité Directeur donne acte au Président pour ces engagements de réalisation de la Finale Régionale 2009.

2- Règlement du Championnat Régional Aquitaine 2009 :

Odette DEJUNIAT informe le Comité Directeur que la FFSA a validé en totalité notre règlement du Championnat Régional 2009 tel que voté le 15 février dernier.

Le Comité Directeur, sur proposition du Président, compte tenu des modifications de notre calendrier, adopte à l'unanimité la modification de l'article 3.2.4. dudit règlement.

3- Pneumatiques des journées de sélection aux Coupes et Championnats de France :

Le Comité Directeur confirme que les pneumatiques pour ces trois journées seront fournis par le circuit de la première journée comme cela se pratique tous les ans (Pau en 2008).

MINIME, CADET 3AV et 3AR = 196 €

KZ 125 et KZ 125 G 3AV et 3 AR = 231 €

Le Comité Directeur valide la fiche d'inscription qui sera disponible sur le site de la CRK. Date limite d'inscription le 3 avril.

4- Contrôle technique :

Gérard DUCHATELLE informe le Comité Directeur des matériels de contrôle acquis par la CRK et ce qui reste à venir (contrôle allumage, pince à plomber). Le trésorier de la CRK confirme les dernières commandes y compris pour les documents papier nécessaires aux commissaires techniques.

5- Finances de la CRK :

François MILLET communique au Comité Directeur les derniers prévisionnels financiers de l'exercice 2009. Le Championnat Régional Aquitaine engagera la CRK à hauteur d'un prévisionnel de 39 000 €. Les demandes de subventions sont déposées et des partenariats financiers sont en cours.

La CRK Aquitaine participera financièrement à toutes les courses organisées en Aquitaine sous réserve que les budgets prévisionnels des courses soient validés par la CRK. La CRK est solidaire des clubs organisateurs de compétitions, y compris budgétairement, mais l'équilibre financier de ces courses doit correspondre à des efforts financiers équitables entre les clubs et la CRK (subventions, sponsors ...).

Le Trésorier demande aux clubs de préparer au plus tôt leurs prévisionnels 2010 afin de constituer un dossier global qui sera présenté au Conseil Régional d'Aquitaine.

Le Comité Directeur donne acte au Trésorier pour l'ensemble de son travail.

6- Logo de la CRK Aquitaine :

Le trésorier présente la proposition d'un nouveau logo pour la CRK Aquitaine. Il sera complété par le logo FFSA KARTING sur les documents officiels.

Le Comité Directeur adopte ce nouveau logo et valide la commande des papiers à en-tête et enveloppes CRK. Le logo sera numérisé et téléchargeable sur le site de la CRK.

7- Assurances des clubs organisateurs de courses :

François MILLET, compte tenu des responsabilités des clubs organisateurs de compétitions de karting, en particulier pour ceux qui signent des conventions de mise à disposition de circuit, précise que l'assurance actuelle fournie par contrat avec la FFSA pour 2009 :

- est souscrite auprès de GRAS SAVOYE pour un montant de 775 € par course ;
- ce montant est pris en charge, à chaque course, par la CRK Aquitaine ;
- que la Responsabilité Civile couvre l'organisateur pour les compétitions du dimanche et les essais libres du samedi ;
- le montant des dommages matériels est couvert à hauteur de 500 000 €.

8- Questions diverses :

- Course Club :

Jacques SAINT GUIRONS, informe le Comité Directeur que, cette année, le Stade Montois fête ses 100 ans. Dans ce cadre il est envisagé l'organisation d'une course Club sur un circuit occasionnel.

Le Comité Directeur encourage cette initiative et affirme que la CRK est à la disposition du club de karting STADE MONTOIS pour aider à la mise en œuvre de ce projet.

- ASK BAYONNE :

Odette DEJUNIAT informe le Comité Directeur que la FFSA a définitivement radié le club de BAYONNE de notre fédération.

Bazas le 8 mars 2009,

Le Président,
Yves BLANC

La Secrétaire,
Odette DEJUNIAT